

PROJET DE LOI N° 47 AUTEUR: M. Lawrence S. Bergman, Revenu  
TITRE: Loi modifiant la loi sur le registre des entreprises et d'autres dispositions législatives

- Présentation le : 2006-11-14  
Consultations gén. ou part. à la — le —  
Dépôt du rapport de commission: —  
Motion de scission le : —  
Motion de report le : —

- Adoption du principe le : —  
Étude détaillée à la CFP le 2006-11-28

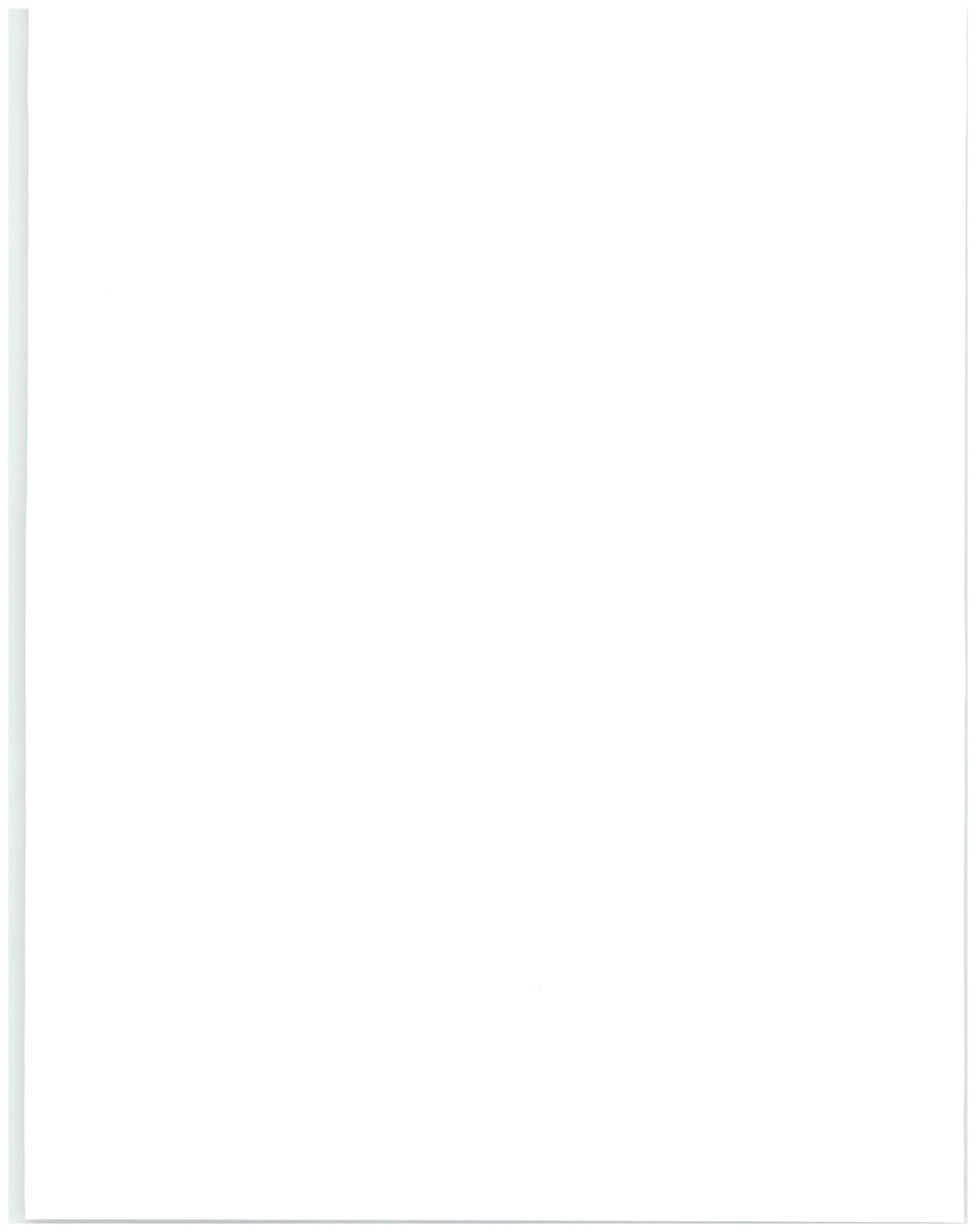
- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-11-29 (AM) 4  
Si amendement(s) en Commission : oui  non  Si amendement au titre : oui  non   
Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui  non   
de M — (... articles amendés)  
de M — (... articles amendés)  
de M — (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2006-11-30  
Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :  
de M —  
de M —  
de M —

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui  non  (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-12-01  
- Sanction du projet de loi le: 2006-12-06 (2006, c 38)

\*\*\*\*\*  
Motion de suspension des règles présentée le : —  
Feuille de temps jointe sur: —  
Feuille de vote jointe sur: —  
Autres: —



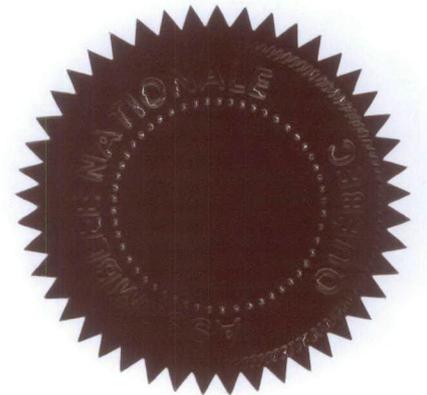


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séance du 28 novembre 2006



Étude détaillée du projet de loi n° 47,  
*Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises  
et d'autres dispositions législatives*  
(Texte adopté avec des amendements)



## PROCÈS-VERBAL

### Commission des finances publiques

Séance du mardi 28 novembre 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 47, *Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises et d'autres dispositions législatives*. (Ordre de l'Assemblée, le 21 novembre 2006)

#### Membres présents :

- M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission
- M. Bergman (D'Arcy-McGee), ministre du Revenu
- M. Bernier (Montmorency)
- M. Lelièvre (Gaspé), porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu
- M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- M. Tomassi (LaFontaine)

---

La Commission se réunit à 11 h 43 sous la présidence de M. Hamad (Louis-Hébert), président de la Commission.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

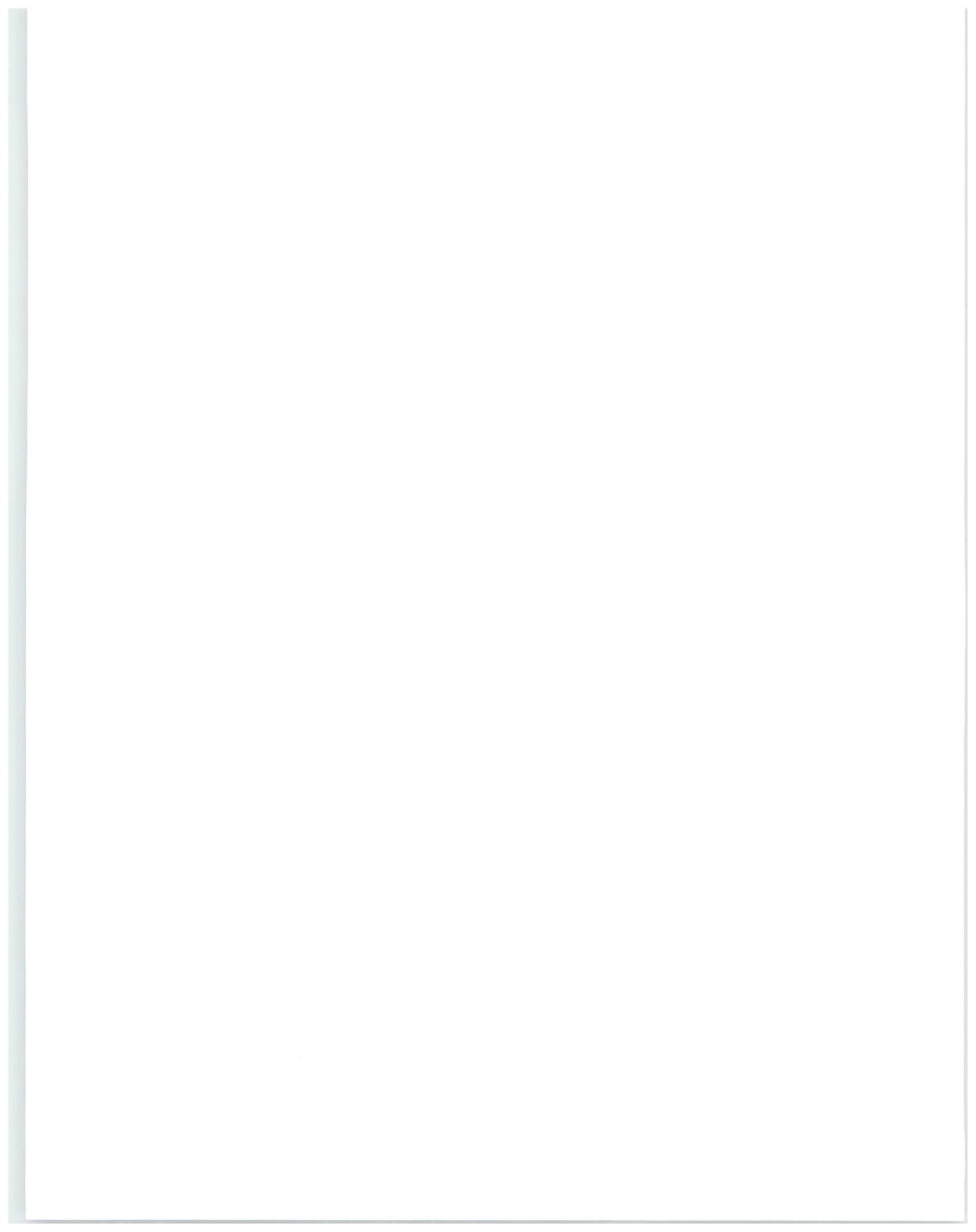
- M. le président donne lecture du mandat de la Commission.
- M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

#### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bergman (D'Arcy-McGee) et M. Lelièvre (Gaspé) formulent des remarques préliminaires.

#### ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 4 : Après débat, les articles 1 à 4 sont adoptés.



Articles 5 et 6 : Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Articles 8 à 10 : Les articles 8 à 10 sont adoptés.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

À 12 h 57, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

À 15 h 07, la Commission reprend ses travaux.

Article 12 : Il est convenu d'étudier séparément chacun des articles introduits par l'article 12.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté.

Articles 24 et 25 : Les articles 24 et 25 sont adoptés.

Article 26 : Après débat, l'article 26 est adopté.

Article 27 : L'article 27 est adopté.

Article 28 : M. Paquet (Laval-des-Rapides) remplace M. le président.

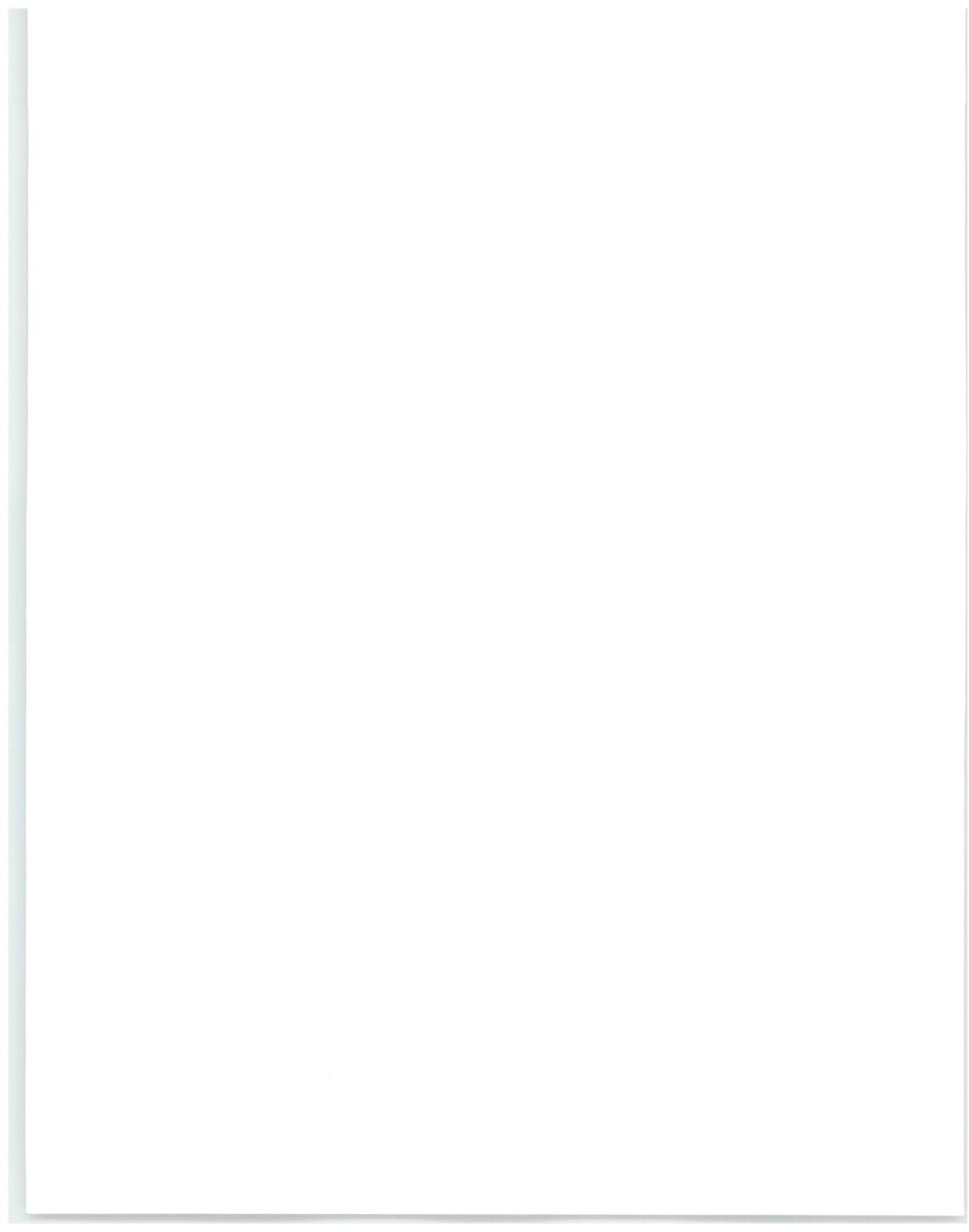
Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 28.

Article 29 : M. Hamad (Louis-Hébert) reprend ses fonctions à la présidence.

L'article 29 est adopté.

Articles 30 et 31 : Les articles 30 et 31 sont adoptés.

Article 32 : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).



Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 32, amendé, est adopté.

Article 33 : L'article 33 est adopté.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 12.

Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté.

Article 14 : L'article 14 est adopté.

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté.

Articles 16 à 18 : Les articles 16 à 18 sont adoptés.

Article 19 : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 19, amendé, est adopté.

Articles 20 à 37 : Les articles 20 à 37 sont adoptés.

Article 38 : Après débat, l'article 38 est adopté.

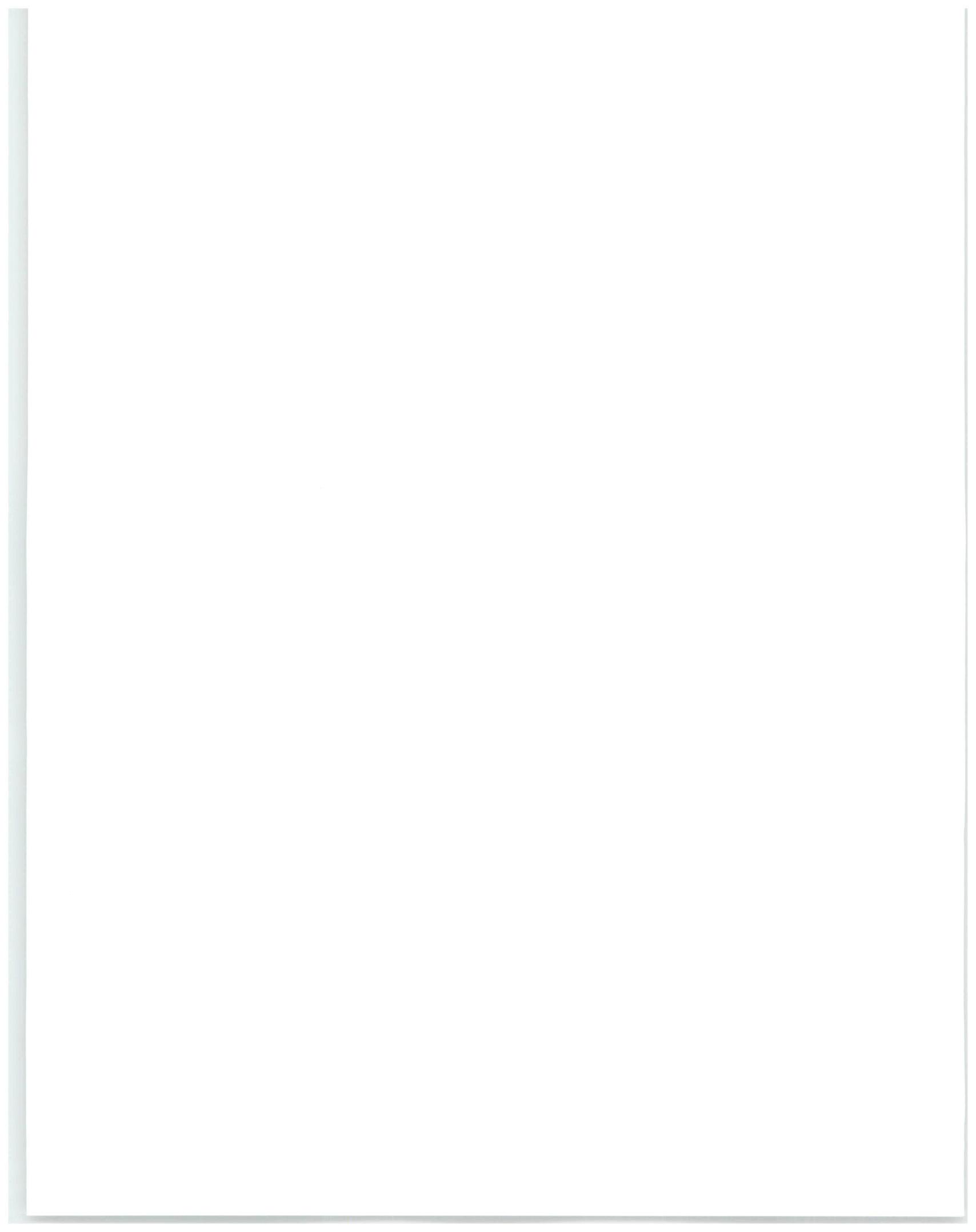
Article 39 : L'article 39 est adopté.

Article 40 : Après débat, l'article 40 est adopté.

Articles 41 à 44 : Les articles 41 à 44 sont adoptés.

Article 45 : Après débat, l'article 45 est adopté.

Articles 46 à 50 : Les articles 46 à 50 sont adoptés.



Article 51 : Après débat, l'article 51 est adopté.

Articles 52 et 53 : Les articles 52 et 53 sont adoptés.

Article 54 : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 54, amendé, est adopté.

Articles 55 à 57 : Les articles 55 à 57 sont adoptés.

Article 58 : Après débat, l'article 58 est adopté.

Articles 59 à 69 : Les articles 59 à 69 sont adoptés.

À 16 h 15, la Commission reprend ses travaux après une suspension de sept minutes.

Articles 70 à 81 : Les articles 70 à 81 sont adoptés.

Article 82 : Après débat, l'article 82 est adopté.

Articles 83 à 86 : Les articles 83 à 86 sont adoptés.

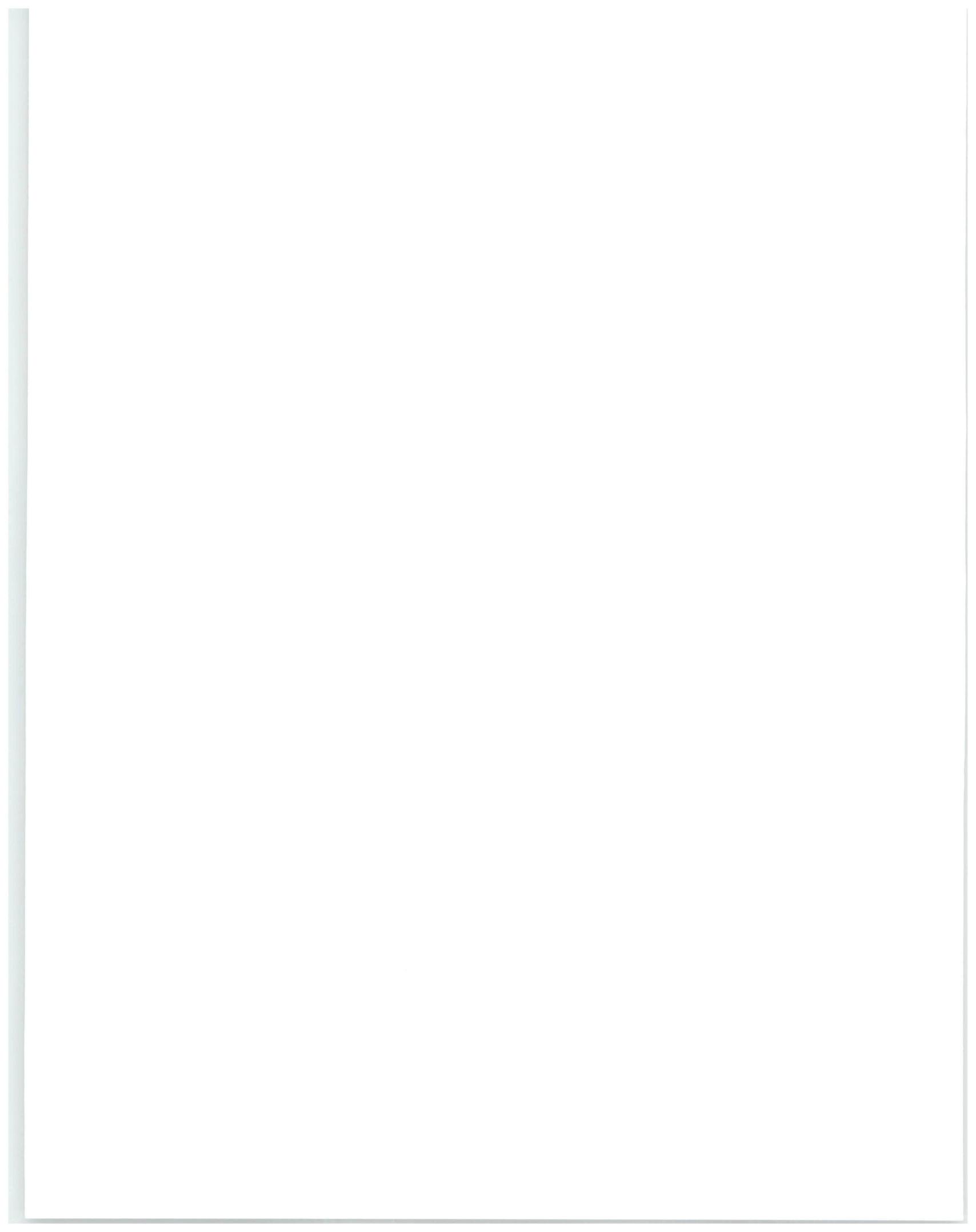
Article 87 : Après débat, l'article 87 est adopté.

Articles 88 à 96 : Les articles 88 à 96 sont adoptés.

Articles 97 à 99 : Après débat, les articles 97 à 99 sont adoptés.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 12 suspendue précédemment.

Article 12 (suite) : Le débat se poursuit.



Article 28 (suite) : M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 28, amendé, est adopté.

L'article 12, amendé, est adopté.

Intitulés des titres, livres, chapitres, sections et sous-sections : Les intitulés des titres, livres, chapitres, sections et sous-sections sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Projet de loi n° 47 : Le texte du projet de loi n° 47, *Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises et d'autres dispositions législatives*, amendé, est adopté.

À 16 h 48, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



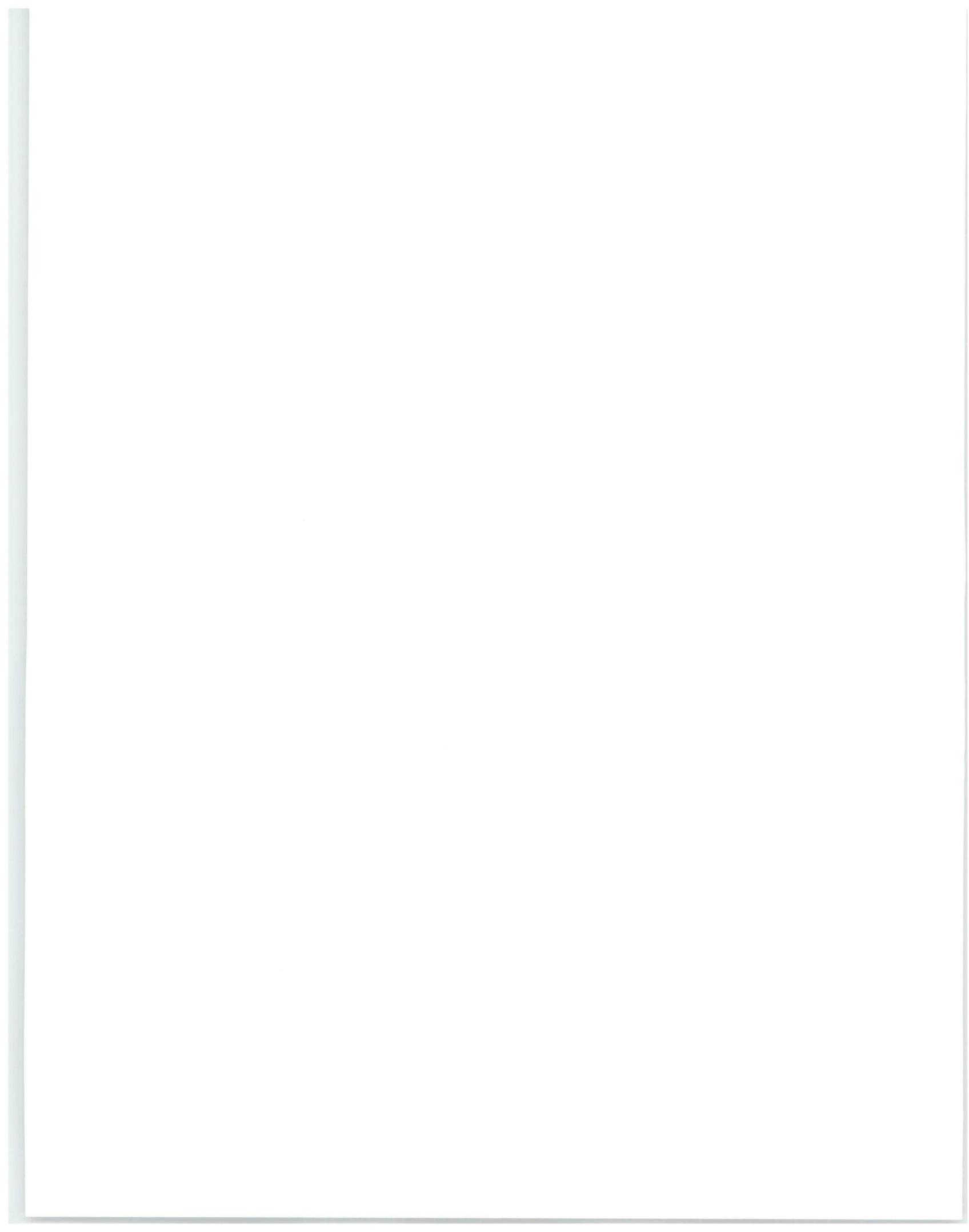
François Arsenault



Sam Hamad

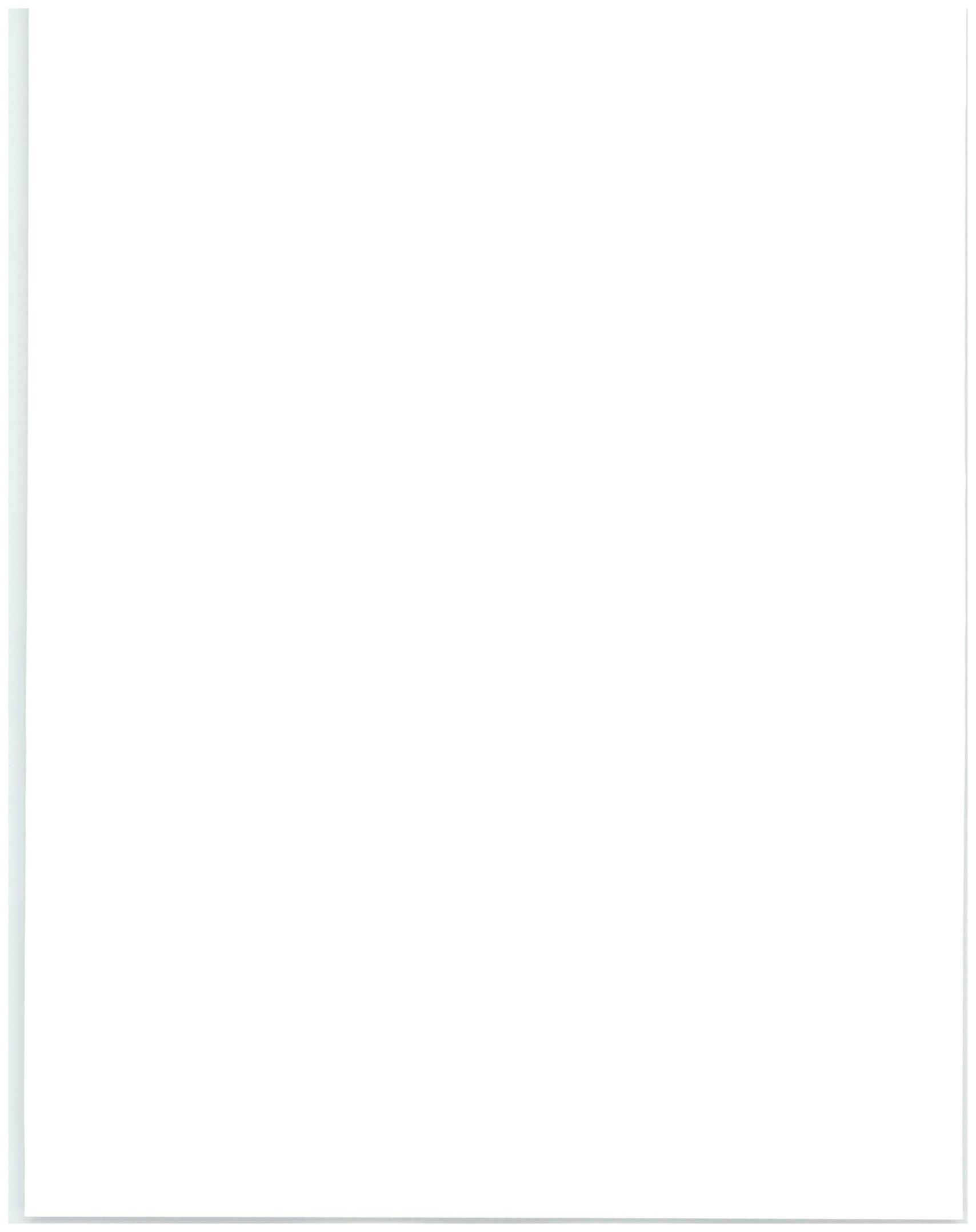
FA/dh

Québec, le 28 novembre 2006



ANNEXE I

Amendements adoptés



ART. 12  
AM 1

AMENDEMENT 1  
28/11/2006 9:50 AM T  
DOSSIER: REQ

a. 12, P.L. n° 47, brochure française, page 8

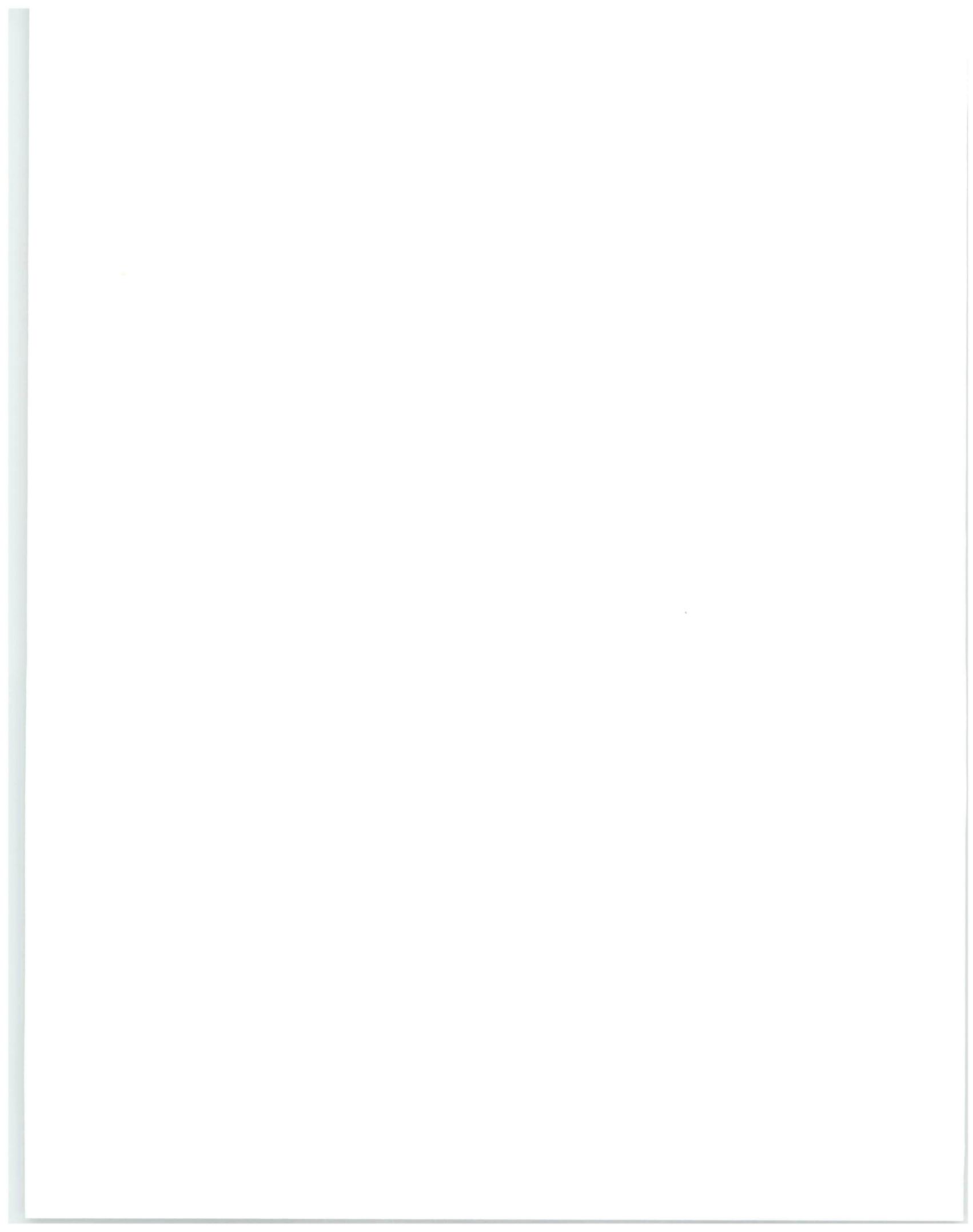
L'article 12 du projet de loi n° 47, intitulé « Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises et d'autres dispositions législatives », est modifié par le remplacement de l'article 32 de la Loi sur le registraire des entreprises qu'il propose, par le suivant :

« 32. Sauf à l'égard d'une loi fiscale au sens de la Loi sur le ministère du Revenu (chapitre M-31), toute personne ayant un recours à exercer contre le gouvernement par suite de l'application d'une disposition d'une loi à l'égard de laquelle des responsabilités sont confiées au registraire des entreprises doit le diriger contre le registraire des entreprises lorsque ses objets sont relatifs à l'exercice de ses fonctions ou à une de ses responsabilités.

Toute procédure à laquelle est partie le registraire des entreprises doit lui être signifiée ou transmise, selon le cas, au bureau de la direction du contentieux du ministère du Revenu à Montréal ou à Québec, en s'adressant à une personne ayant la garde de ce bureau.

Lorsque la procédure est signifiée, le procès-verbal de signification doit notamment mentionner le nom de la personne à laquelle la copie de l'acte a été laissée. ».

A. Cartier  
PC



Art 19

Am 2

AMENDEMENT 2

28/11/2006 8:46 AM T

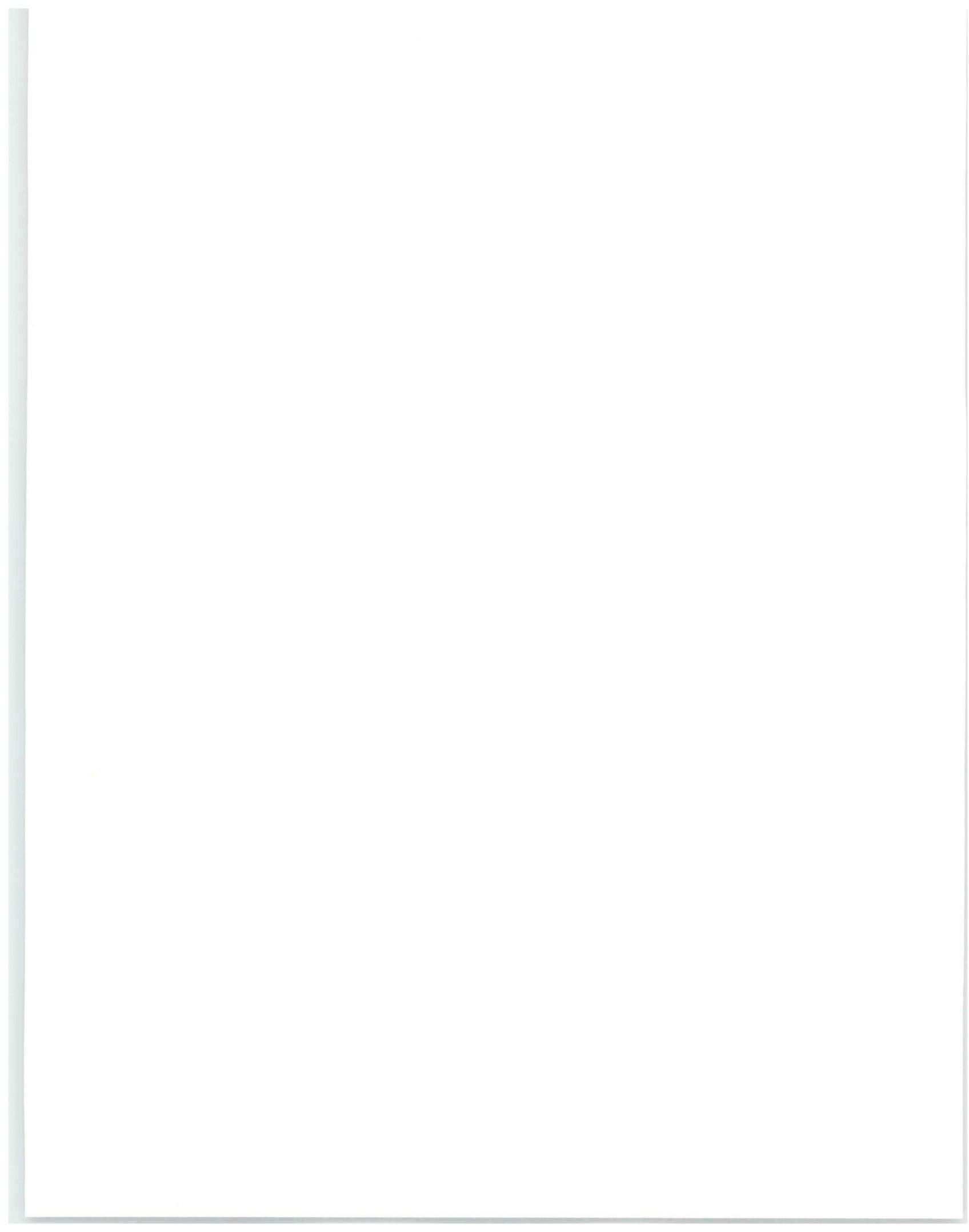
DOSSIER: REQ

a.19, P.L. n° 47, brochure française, page 10

L'article 19 de ce projet de loi est remplacé par le suivant :

« 19. L'article 123.27.6 de cette loi est abrogé. ».

A. Caron  
Ph



Art 54

Am 3

AMENDEMENT 3  
28/11/2006 13:06 PM T  
DOSSIER: REQ

a. 54, P.L. n° 47, brochure française, page 15

L'article 54 de ce projet de loi est modifié par l'addition, à la fin du premier alinéa de l'article 32.1 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales qu'il propose, des mots « ou de ceux qui seraient applicables si l'article 57.2 se lisait en faisant abstraction de son deuxième alinéa ».

Adopté  
PM

100

100

ART 12 (2E)

AM 4

R  
V

28/11/2006 3:36 PMT

DOSSIER: REQ

a. 12, P.L. n° 47, brochure française, page 7

L'article 12 du projet de loi n° 47, intitulé « Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises et d'autres dispositions législatives », est modifié par le remplacement de l'article 28 de la Loi sur le registraire des entreprises qu'il propose, par le suivant:

« 28. Sauf à l'égard d'une loi fiscale au sens de la Loi sur le ministère du Revenu (chapitre M-31), les poursuites et actions, pénales ou civiles, intentées en vertu des dispositions d'une loi à l'égard de laquelle des responsabilités sont confiées au registraire des entreprises ainsi que tout appel interjeté en application d'une telle loi en vertu du Code de procédure pénale (chapitre C-25.1), le sont, malgré toute disposition inconciliable de cette loi, au nom du registraire des entreprises lorsque leurs objets sont relatifs à l'exercice de ses fonctions ou à une de ses responsabilités. ».

A. J. J. J.  
JK

